

Dans le cadre de votre hospitalisation librement consentie au sein de l'Institut Médical Spécialisé Montevideo, vous avez accepté le contrat de soin avec l'équipe médicale lors de votre admission.

Le non respect de ces engagements peut mettre en péril votre hospitalisation voire même peut donner lieu à des poursuites judiciaires. A ce titre, vous vous engagez à :

1 – Respecter votre engagement aux soins.

2 - Remettre médicaments, boissons alcoolisées et produits toxiques, en votre possession lors de votre entrée, à l'Infirmier(e) qui vous accueille au sein de l'unité de soins, ou à défaut au Responsable des soins. Il en est de même lors de vos retours de sorties thérapeutiques.

3- Ne pas vous procurer, ni introduire, tout produit prohibé cité ci-dessus durant votre séjour (soit directement ou par l'intermédiaire de tiers).

N.B. : Pour des raisons de sécurité et de soins, l'équipe médicale peut être amenée à demander à l'équipe soignante, d'effectuer des vérifications dans vos affaires personnelles à l'entrée, en cours de séjour, notamment lors des retours de sorties thérapeutiques.

4 - Accepter le cadre des autorisations de sorties thérapeutiques, élaboré dans votre projet de soin. Toute sortie de l'établissement devant être soumise pour avis sur le plan médical et pour avis administratif. Des contrôles éthylo-tests et urinaires sont susceptibles d'être effectués par les soignants à votre retour.

5 –Respecter le repos et l'intimité de chacun : les rencontres entre personnes hospitalisées ne peuvent se faire que dans les espaces prévus à cet effet : salons, terrasse, parc. Afin de préserver votre bien-être, et votre intimité, votre chambre est un espace personnel, aussi aucun rassemblement n'y est autorisé. L'accès de chaque unité de soin est réservé aux seuls patients qui y sont hospitalisés.

6- Appliquer les précautions d'usage lors de prise de traitement médicamenteux pour votre sécurité : ne pas conduire un véhicule lors de vos sorties thérapeutiques, et ne pas consommer d'alcool ou drogues.

7 – Déposer vos objets de valeur, argent, cartes de crédit, documents, etc... dans le coffre mis à votre disposition dans votre chambre, l'établissement déclinant toute responsabilité en cas de "disparition". Pour les objets volumineux (ordinateur portable, sac à main, attaché-case,..) il est conseillé de les confier à vos proches.

8 - Par mesure de sécurité, ne pas apporter dans l'établissement d'objets, instruments et appareils dangereux, bougies, encens, appareils électriques (bouilloire, cafetière, chauffage d'appoint,) appareil à gaz ou alcool, couteaux, ciseaux etc...

9- Ne pas réaliser au sein de l'établissement : de transactions commerciales ou financières ; de commerces de médicaments, drogues, toxiques ou alcools ; de trocs vestimentaires ou autres entre patients ; de collectes d'argent ; de livraisons de l'extérieur (portage de repas, par exemple)

10 – Ne pas enregistrer, photographier, et filmer dans l'établissement pour des raisons de confidentialité et de secret médical.

11 – Adopter une attitude correcte, ne pas avoir de comportements équivoques dans l'enceinte de l'institution et ne pas porter de tenues vestimentaires "légères", incorrectes ou indécentes. Une attitude courtoise est attendue avec le personnel et les personnes hospitalisées.

12 – Ne pas introduire dans l'établissement de la nourriture périssable.

13 – Respecter l'espace fumeur : Il vous est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans les chambres, même avec les fenêtres entrouvertes ainsi que dans les locaux communs. Cette consigne concerne également les cigarettes électroniques.

14 - Le jardin est un lieu de convivialité et doit rester un espace de tranquillité pour tous. Cet espace doit rester un espace de repos et pour cette raison les appareils à musique n'y sont pas autorisés. Son accès est soumis à des horaires : **de 7h à 22h.**

15 - Il vous est demandé de regagner votre chambre à 23h.

16 – Afin de garantir une bonne organisation et la continuité des soins, il vous est demandé de respecter les différents horaires (repas, soins, sorties thérapeutiques, ateliers, couchers,...).

Nota Bene :

▶ La visite des enfants, accompagnés d'un adulte, peut être exceptionnellement autorisée selon accord médical.

▶ Afin de respecter l'organisation des soins, les visites sont autorisées chaque jour de 13h30 à 18h30 (hors période Covid).

Le nombre de visiteurs est limité à deux personnes . Les lieux d'activités thérapeutiques ne sont pas accessibles aux visiteurs.

▶ Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'établissement.

▶ Concernant la venue d'hommes de loi (Gendarmes, Huissiers, Notaires, etc.) ou professionnels dans l'exercice de leurs fonctions, elle est autorisée après avis médical, et après en avoir informé la Direction.

Pour votre information : Les consignes en cas d'incendie sont affichées dans les locaux de la Clinique. Nous vous invitons à en prendre connaissance dès votre arrivée dans l'établissement.

L'établissement, pour des raisons de sécurité, est placé sous vidéosurveillance.

CONSÉQUENCES DU NON RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Direction et les Médecins de l'Institut Médical Spécialisé Montevideo déclinent toute responsabilité concernant les sorties sans autorisation, transactions, trafics, pertes d'argent ou d'objets de valeur, utilisation d'un véhicule, incidents ou accidents, quels qu'ils soient et qui pourraient survenir si les patients et leurs familles (ou correspondants, accompagnateurs et visiteurs) enfreignaient les règles susnommées ou contrevenaient au règlement intérieur de l'établissement.

Certaines situations à risque telles que : alcoolisation, prise de toxique, transgressions (comportements inadéquats...) tabagisme dans les chambres, violence physique ou verbale, véhicule utilisé, ... peuvent conduire à une interruption de l'hospitalisation Celle-ci est signifiée par le Directeur après avis médical.

Il en sera de même, si vous êtes responsable d'incidents graves ou d'actes de violence à l'extérieur de l'établissement durant les sorties thérapeutiques.

Les dégradations, volontaires et involontaires, vous seront facturées à vous ou à votre famille.

Dans ces cas précités, la Clinique se réserve le droit de refuser une hospitalisation ultérieure.

Enfin, il est conseillé, pendant les 3 mois qui suivent votre sortie définitive de ne pas revenir à la Clinique pour rendre visite aux personnes encore hospitalisées, cela en vue de favoriser votre réadaptation sociale à l'extérieur de l'établissement.

Date :			
Directrice Exploitation <i>Béatrice DORMIOLA</i>	Médecin coordinateur Président de la CME <i>Dr David SABOT</i>	Référent admission <i>Anabel BARREY</i>	Nom et prénom du Patient ou son représentant légal <i>«lu et approuvé, bon pour accord</i>